



COMMUNE D'ANGEOT

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026 À 19h

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Le quorum est fixé à 6 membres, il est donc atteint.

✓ Étaient présents : Didier BAUWENS - Gilles CORTINOVIS - Adrien GEORGE - Thierry LOUVET - David MEUCCI - Stéphane NAEGEL - Céline OPPENDINGER - Josiane SANNA - Cosette TOMACKI.

✓ Absentes ayant donné procuration : Mélanie CORTINOVIS à Gilles CORTINOVIS et Annick FELBLINGER à Stéphane NAEGEL.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Vote des taux d'imposition 2026
3. Budget primitif 2026
4. Fongibilité des crédits en M57
5. Attribution subventions aux associations
6. Désignation des référents dans divers organismes
7. Proposition membres commission communale des impôts directs (CCID)
8. Désignation des membres dans les commissions communales
9. Poste d'adjoint technique
10. Informations et questions diverses
 - a. Jobs d'été

Mr le Maire demande l'accord des membres du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :
BOIS : Tarif bois façonné. Accord à l'unanimité

Secrétaire de séance : Cosette TOMACKI

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune remarque.

2 – Vote des taux d'imposition 2026

Délibération n° 2026-15

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026. A savoir :

- taxe foncière (bâti) : 26,43 %
- taxe foncière (non bâti) : 30,23 %
- taxe d'habitation : 8,30%

3 – Budget primitif 2026

Délibération n° 2026-16

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2026.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 274 000 € et en section d'investissement à 140 000 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

4 –Fongibilités des crédits en M57

Délibération n° 2026-17

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil avait voté pour le passage à la nouvelle nomenclature comptable (M57) au 1^{er} janvier 2023.

Cette nomenclature permet la fongibilité des crédits, c'est-à-dire la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% maximum des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ceci évite de solliciter le conseil pour des ajustements de faible ampleur. Il ne s'agit pas d'autoriser de nouvelles dépenses mais de simples transferts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- **Détermine** le taux à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

5 –Attribution subventions aux associations

Délibération n° 2026-18

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues des associations.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2026
AFM Téléthon	50€
AGARPIF	100€
L'ANGELOISE	300€
BANQUE ALIMENTAIRE	160€
COLLECTIF RESISTANCE	50€
JEUNES SAPEURS POMPIERS ROUGEMONT	80€
PRÉVENTION ROUTIERE	50€
LES RANDONNEURS	300€
LES AMIS DE L'HÔPITAL	50€
THÉÂTRE LES PRES JOLIS	300€
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50€
LA PEP	50€
CHAT DOW	50€

6 – Désignation des référents

Délibération n° 2026-19

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les organismes où il y a lieu de désigner des membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les référents comme suit :

CORRESPONDANTS	
Défense	Cosette TOMACKI
Natura 2000	David MEUCCI
Ambroisie	David MEUCCI
Déchets ménagers	Adrien GEORGE
Prévention Routière	Didier BAUWENS

7– Désignations membres CCID

Délibération n° 2026-20

Monsieur le maire explique l'obligation de transmettre une liste de 24 personnes aux services de la DGFIP (direction générale des finances publiques) en plus du Maire qui est président de cette commission de fait. La DGFIP désignera ensuite uniquement 6 titulaires et 6 suppléants.

Il faut donc désigner les membres à la CCID (commission communale des impôts directs).

Après avoir délibéré, à l'unanimité sont désignés :

Président de commission : LOUVET Thierry

NOM	Prénom		NOM	Prénom
ALLIOT	Patrick		LOUVET	Anne
MEUCCI	David		MARTINATO	Bernadette
BRAGHINI	Thomas		MELLIAND	Jean
CORTINOVIS	Marie Paule		NAEGEL	Stéphane
CUENE	André		PAQUOT	Patrick
DI FRANCO	Michelle		PETIT	Nathalie
CORTINOVIS	Gilles		QUIN	Philippe
FLEURY	Jean Pierre		RAMSEYER	Sylvie
GAUDIOZ	Frédérique		RULOFS	Hervé
GIL	François		SCHITTLY	Nicolas
HIRTH	André		STEULLET	Ghislain
LEPAUL	Isabelle		TOMACKI	Marc

8 – Désignation membres commissions et comités communales

Délibération n° 2026-21

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les commissions et comités communales où il y a lieu de désigner des membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres comme suit :

Commission appel d'offres et de délégation de service public	
Président : Thierry LOUVET	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Stéphane NAEGEL	Adrien GEORGE
Céline OPPENDINGER	Gilles CORTINOVIS
Didier BAUWENS	Josiane SANNA

Comité d'action sociale :

Présidente : Annick FELBLINGER

Membres : Céline OPPENDINGER, Cosette TOMACKI, Bernadette MARTINATO, Anne LOUVET.

Comité cérémonie, manifestation :

Président : Didier BAUWENS

Membres : Stéphane NAEGEL, Gilles CORTINOVIS, Cosette TOMACKI.

Comité travaux :

Président : Adrien GEORGE

Membres : Gilles CORTINOVIS, Stéphane NAEGEL, Didier BAUWENS.

Comité fleurissement :

Président : Éric MARTINATO

Membres : Cosette TOMACKI, Josiane SANNA, David MEUCCI.

Comité bois et forêt :

Président : Stéphane NAEGEL

Membres : Didier BAUWENS, Patrick PAQUOT, André CUENE, Philippe QUIN.

Comité communication :

Président : Didier BAUWENS

Membres : Thierry LOUVET

Comité gestion location salle communale :

Président : Didier BAUWENS

Membres : Gilles CORTINOVIS

Trouver une solution avec l'employé communal ou Domicile 90 pour les états des lieux. À étudier !

Comité biodiversité :

Président : David MEUCCI

Membre : Stéphane NAEGEL

AJOUT D'UN POINT : TARIF BOIS FAÇONNÉ

Délibération n° 2026-22

Monsieur le Maire, informe que cette année, le bois façonné se fera dans les parcelles n°18 et 3p.

Il convient donc de fixer un tarif du bois façonné.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de **FIXER** le prix du bois façonné à 55€ le stère.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

9 – Poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que notre employé communal Éric est en arrêt de travail et ne pourra pas reprendre à son poste.

Après discussion, il est proposé de trouver un nouvel agent communal. Des échanges sont en cours avec une commune limitrophe afin de mutualiser l'agent et ainsi pouvoir proposer un temps complet sur les 2 communes. L'offre d'emploi sera déposée dès que possible.

Mais en attendant, il y a lieu de trouver une solution ponctuelle pour effectuer une première tonte dans l'ensemble du village. Des devis sont étudiés et une prise de contact sera faite au lendemain de la réunion avec un paysagiste local.

10 – Divers

- Candidature jobs d'été : un courrier a été reçu en mairie, mais malheureusement si nous n'avons pas recruté un employé communal pour cet été, nous ne pourrons pas donner de suites favorables aux demandes des jeunes.
- Prenez date : prochain conseil municipal : **Vendredi 5 juin à 19h** (date imposée par la préfecture pour désigner les délégués amenés à élire les sénateurs)
- Installation des mâts dans la cour par une entreprise de Petitefontaine
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à Angeot à 11h30 : venez nombreux !

La séance est levée à 21h45.

Fait à Angeot, le 24 avril 2026.

Le Maire,
Thierry LOUVET



La secrétaire de séance
Cosette TOMACKI

